



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 juillet 2014

## Communiqué de presse

### **Développement de l'activité des professionnels de la sécurité : L'État veille à l'encadrement et au contrôle de la profession**

Les professionnels de la sécurité ont été réunis le mardi 22 juillet 2014 à la préfecture afin d'identifier et d'analyser les difficultés de recrutement qu'ils rencontrent mais aussi de rechercher les solutions adaptées à la réalité de cette profession.

Plusieurs pistes de travail ont été dégagées pour permettre à cette profession de trouver une main d'œuvre formée et qualifiée, rapidement disponible sur le marché local de l'emploi. Les entreprises ont été invitées à réfléchir à la constitution d'un vivier de professionnels qualifiés, accompagnées pour ce faire par Pôle Emploi dans le cadre du plan de formation prioritaire pour l'emploi mis en place par le Gouvernement.

Cette rencontre a aussi été l'occasion, à la suite du grave incident survenu dans un restaurant de Fort de France, de rappeler à cette profession la réglementation applicable, les exigences du métier et l'obligation d'avoir recours à du personnel formé et irréprochable sur le plan de la moralité. Le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) est en charge de ce contrôle de la profession.

En effet, cette profession implique d'avoir à agir dans des situations complexes et tendues qui exigent le plus grand professionnalisme.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)

1/1